

Votants : 71

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 09 décembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 16 décembre 2024

ATTRACTIVITÉ - VENTE D'UN TERRAIN DE 4 466 M² ENVIRON SUR LE PARC D'ACTIVITÉS "LES VIGNES" (NIORT) À LA SARL A.M.G.

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, François GUYON, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Sophie BROSSARD pouvoir à Corinne RIVET BONNEAU, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Cathy Corinne GIRARDIN pouvoir à François GIBERT, Guillaume JUIN pouvoir à Romain DUPEYROU, Gérard LABORDERIE pouvoir à Christian BREMAUD, Anne-Lydie LARRIBAU pouvoir à Aurore NADAL, Sophia MARC pouvoir à Sophie BOUTRIT, Elmano MARTINS pouvoir à Dominique SIX, Marie-Paule MILLASSEAU pouvoir à Lydia ZANATTA, Michel PAILLEY pouvoir à Philippe TERRASSIN, Nicolas ROBIN pouvoir à Gérard LEFEVRE, Mélina TACHE pouvoir à Stéphanie ANTIGNY.

Titulaires absents :

Christelle CHASSAGNE, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, Thibault HEBRARD, Bastien MARCHIVE, Rose-Marie NIETO, Richard PAILLOUX, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU.

Titulaires absents excusés :

Jacques BILLY, Johann SPITZ.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 079-200041317-20241216-C__52_12_2024-DE



C- 52-12-2024

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2024

ATTRACTIVITÉ - VENTE D'UN TERRAIN DE 4 466 M² ENVIRON SUR LE PARC D'ACTIVITÉS "LES VIGNES" (NIORT) À LA SARL A.M.G.

Monsieur **Gérard LEFEVRE**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la lettre d'intention d'acquérir de Monsieur Nicolas BOURDET, Gérant de la SARL A.M.G., en date du 14 octobre 2024 ;

Vu l'avis d'estimation de France Domaine ;

L'entreprise, créée en 2005, est spécialisée dans la mécanique industrielle.

Déjà implantée sur la zone des Vignes sur le terrain contigu, l'entreprise souhaite aujourd'hui se développer en construisant un bâtiment industriel et commercial.

Il est proposé que la Communauté d'Agglomération du Niortais cède à la SARL A.M.G., un terrain de 4 466 m² environ, situé sur le Parc d'Activités "Les Vignes" (NIORT), dans les conditions précisées ci-après :

Acquéreur :

SARL A.M.G.

Domiciliée 10 rue Maurice Caillon 79000 NIORT

Représentée par Monsieur Nicolas BOURDET

Désignation du bien :

Terrain viabilisé à bâtir, de 4 466 m², tel que figurant au plan annexé, parcelle cadastrée IB 0106, situé sur le Parc d'Activités "Les Vignes" à Niort.

Destination du bien :

Construction d'un bâtiment d'une superficie de 1 000 m² destiné au développement de l'activité de l'entreprise, déjà implantée sur le terrain contigu.

Projet de construction :

La cession du terrain et le programme des constructions est soumis au respect du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de Déplacements.

Les services de la Communauté d'Agglomération du Niortais accompagnent le demandeur pour la conception de son projet en amont du dépôt de sa demande de Permis de Construire, avec une attention particulière sur la qualité architecturale du bâtiment et son insertion paysagère.

Modalités de la cession :

Le prix de vente, fixé à 25,00 € HT/m², sera appliqué à la surface vendue.

L'acquisition initiale du terrain par la collectivité ayant été réalisée en exonération de TVA, la vente de cette parcelle est par conséquent soumise à la TVA calculée sur la marge.

Les sommes résultant de cette vente, estimées à 111 650,00 € HT, seront versées en recettes au budget Annexe Zones d'Activités Économiques.

Les frais de division et bornage, les frais liés à la rédaction et à l'enregistrement des actes notariés, les frais de raccordement aux réseaux et la réalisation des accès seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Cède à la SARL A.M.G., représentée par M. Nicolas BOURDET ou à toute entité s'y substituant pour réaliser l'opération, un terrain de 4 466 m² environ, situé sur le Parc d'Activités "Les Vignes" à Niort, selon les modalités de cession précisées ci-dessus ;
- Approuve que le prix à payer par l'acquéreur soit de 128 531,48 € TOUTES TAXES COMPRISES (qui se décompose en un prix net HT de 111 650,00 € et une Taxe sur la Valeur Ajoutée sur la marge égale à 16 881,48 €) ;
- Conditionne cette vente à la signature d'une promesse de vente (assortie de conditions suspensives d'obtention du permis de construire et des financements nécessaires), qui devra impérativement intervenir dans un délai de 6 mois maximum à compter de la présente délibération ;
- Rappelle que l'acquéreur devra respecter les dispositions du Cahier des Charges de Cession de Terrain (et ses annexes) qui sera annexé à l'acte authentique de vente, et en particulier les différents délais d'exécution qui devront être repris et insérés dans l'acte lui-même ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 71

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Gérard LEFEVRE

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué